

Parc national Vuntut INFORMATION AUX VISITEURS



Old Crow Flats. (Parcs Canada / J. Peters)

À propos du parc national Vuntut

Le parc national Vuntut a été créé en 1995 en vertu de l'Entente définitive de la Première Nation des Gwitchin Vuntut dans le but de conserver, de protéger et de faire connaître aux Canadiens une partie de la région naturelle du Nord du Yukon, de reconnaître l'importance de l'histoire et de la culture des Gwitchin Vuntut, et de protéger l'utilisation traditionnelle et actuelle du parc par la Nation des Gwitchin Vuntut. Parcs Canada, le gouvernement des Gwitchin Vuntut et le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon gèrent le parc conjointement.

Principales caractéristiques

- « Vuntut » signifie « parmi les lacs » dans la langue gwitchin.
- Le parc est divisé en deux régions distinctes : les montagnes et les collines ondulantes du nord, et les terres humides et les lacs du sud (plaine Old Crow).
- Le relief est très variable, passant de vallées et de marais parsemés de touradons à des talus d'éboulis pierriers et des falaises. Les plaines sont principalement boisées; on y trouve quelque 2 000 petits lacs, de même que de nombreux ruisseaux et rivières. Au nord, par-delà la limite forestière, on trouve la toundra dénudée et des montagnes en pente douce.
- Les parcs nationaux Vuntut et Ivavik abritent la harde de caribous de la Porcupine.
- La communauté la plus proche du parc est Old Crow, en bordure de la rivière Porcupine. Le parc national Vuntut se trouve à au moins 50 km en avion ou 125 km en bateau au nord d'Old Crow.
- Old Crow, véritable communauté nordique, compte 300 habitants. La majorité d'entre eux sont membres de la Première Nation des Gwitchin Vuntut.
- La communauté n'est desservie par aucune route et la plupart des gens doivent donc s'y rendre en avion. Air North offre une liaison régulière depuis Whitehorse, Dawson et Inuvik.

Planification avant le départ

Il est indispensable de bien se préparer pour faire un séjour agréable et sécuritaire au parc national Vuntut puisqu'aucune entreprise locale n'y offre actuellement de services de guide ou de visites guidées. Les visiteurs doivent être en mesure de planifier eux-mêmes leur excursion et de mener à bien leurs plans **malgré l'absence totale d'installations et de services dans le parc.**

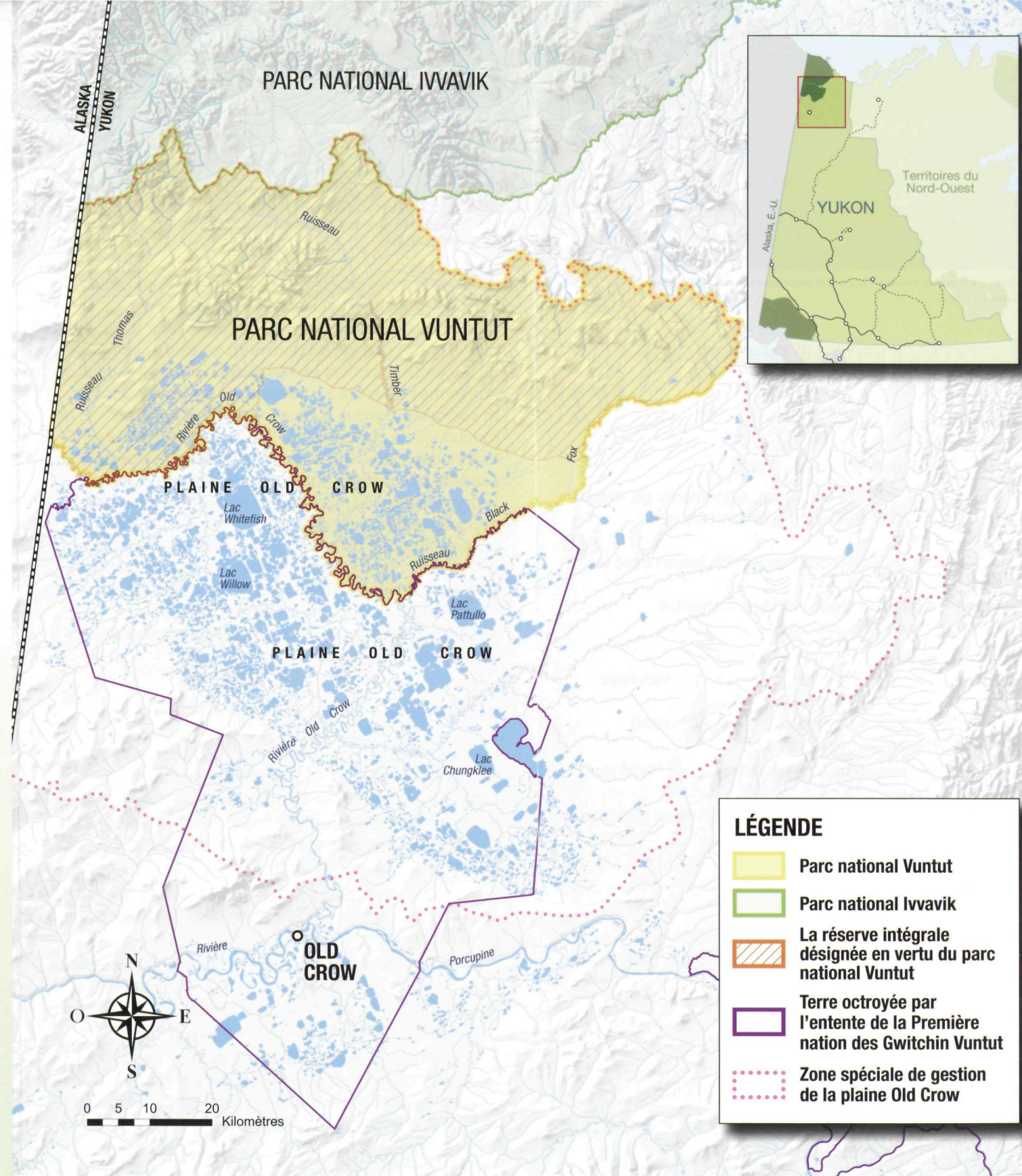
Pour en savoir plus sur les activités à pratiquer et sur les problèmes logistiques, ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec le personnel de Parcs Canada à Old Crow. De plus, nous encourageons fortement les visiteurs à s'informer auprès des résidents de la communauté. Vous pouvez joindre des représentants des Gwitchin Vuntut au bureau du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, à Old Crow, ou des employés des Ressources naturelles du gouvernement des Gwitchin Vuntut.

Accès

On accède habituellement à ce parc éloigné et sauvage par voie aérienne ou navigable en été et par voie aérienne ou terrestre en hiver. Les visiteurs sont tenus de respecter le programme d'inscription (voir la section Permis et autorisations requis).

- Depuis Old Crow, des bateaux à moteur peuvent se rendre à la limite du parc par la rivière Old Crow à marée haute seulement.
- Il n'existe aucun site d'atterrissage désigné dans le parc. L'accès en hélicoptère aux secteurs propices à la randonnée pédestre coûte extrêmement cher puisque la base la plus proche est située à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest). Les exploitants aériens qui offrent des services d'accès au parc doivent détenir un permis d'exploitation de Parcs Canada les autorisant à mener leurs activités à l'intérieur du parc national Vuntut.
- Pour être autorisés à accéder en aéronef à la majeure partie du parc national Vuntut, les visiteurs doivent se soumettre au processus de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, qui peut prendre de six à douze semaines (voir la remarque qui suit).

Remarque : Le parc national Vuntut comprend une réserve intégrale désignée en vertu du paragraphe 14(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Environ





Vue sur le ruisseau Thomas (Photos de la page couverture et du plat de derrière : Parcs Canada/J. Peters)



Randonnée pédestre sur le terrain accidenté du secteur nord (Parcs Canada/J. Peters)



Gyroselle de Virginie (Parcs Canada/I. McDonald)

Coordonnées et personnes-ressources

Parcs Canada

Parc national Vuntut
C.P. 19, Old Crow (Yukon), Y0B 1N0

- Téléphone : 867-667-3910 (renseignements généraux)
- Téléphone : 867-966-3626 (gestionnaire des ressources)
- Téléphone : 867-966-3622 (agent de liaison avec les Premières Nations)
- Site Web : www.parcscanada.gc.ca/vuntut
- Courriel : vuntut.info@pc.gc.ca

Gouvernement des Gwitchin Vuntut

- Téléphone : 867-966-3261, poste 257 (Ressources naturelles)
- Site Web : www.vgfn.ca (en anglais seulement)
- Courriel : www.vgfn.ca/contact

Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon

- Téléphone : 867-966-3034 (renseignements généraux)
- Courriel : nyrrc@northwestel.net

Autres ressources

- Les cartes topographiques du gouvernement du Canada (échelle 1:250 000) qui couvrent le parc national Vuntut et les environs sont les suivantes : Old Crow 1160 116N, Monts Davidson 117B et Rivière Blow 117A.



Parcs Canada Parks Canada



75 % de la superficie du parc est incluse dans cette zone de protection spéciale (voir la carte pour plus de détails). Les décollages et atterrissages pour toute autre raison que la gestion du parc dans la réserve intégrale désignée déclenchent une évaluation environnementale aux termes de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (règlement pris en fonction de la *Loi*, partie 12, parcs nationaux et lieux historiques, point 17). Avant qu'un permis puisse être accordé pour atterrir ou décoller dans cette réserve intégrale désignée, les visiteurs doivent se soumettre à ce processus d'évaluation environnementale indépendant, qui peut prendre de six à douze semaines. Pour en savoir plus, communiquez avec le bureau désigné de Dawson de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon en composant le 867-993-4040 ou consultez le site Web www.yesab.ca (en anglais seulement).

Permis et autorisations

Les autorisations écrites et permis suivants sont, ou peuvent être, exigés des visiteurs qui souhaitent faire une excursion dans l'arrière-pays au parc national Vuntut.

- Permis d'accès à l'arrière-pays : Tous les visiteurs doivent payer des droits quotidiens de 24,50 \$ ou des droits annuels de 147,20 \$.
- Permis d'atterrissage (voir la section Accès pour en savoir plus sur les exigences en matière d'évaluation environnementale).
- Ordonnance du directeur autorisant à créer une cache pour nourriture : Si cela s'avère nécessaire et respecte les règles, une ordonnance du directeur peut autoriser la création de caches pour nourriture.
- Permis d'exploitation : Si vous comptez exploiter quelque entreprise que ce soit dans le parc, ou si vous êtes rémunéré pour y amener des visiteurs, vous avez besoin d'un permis d'exploitation.

Vestiges de clôtures à caribous (Parcs Canada/J. Peters)

- **Tous les visiteurs qui passent la nuit dans le parc national Vuntut doivent s'inscrire avant de partir en excursion et signaler leur retour une fois celle-ci terminée.** Ils peuvent s'inscrire en personne ou par téléphone auprès des employés du bureau d'Old Crow. Les visiteurs doivent établir le trajet qu'ils comptent suivre avant d'obtenir leur permis d'accès à l'arrière-pays. Ces renseignements sont utiles en cas d'opération de recherche et sauvetage. **Tout visiteur qui omet de s'inscrire ou de signaler son retour commet une infraction au Règlement sur les parcs nationaux.**

Règles à respecter

Les visiteurs doivent respecter un certain nombre de règles durant leur séjour au parc national Vuntut.

- Il est INTERDIT d'apporter une arme à feu dans le parc (sauf si vous êtes bénéficiaire de la Première Nation des Gwitchin Vuntut et pratiquez une activité de récolte de subsistance).
- Tout visiteur qui omet de s'inscrire ou de signaler son retour commet une infraction au Règlement sur les parcs nationaux.
- Il est illégal de chasser, nourrir ou perturber les animaux sauvages, de s'en approcher ou de leur causer un stress indu.
- Il est interdit de pratiquer la pêche récréative dans toutes les eaux du parc Vuntut.
- Vous devez ramener tous vos déchets.
- Il est interdit de déplacer, modifier, endommager ou emporter des objets naturels ou culturels (y compris des artefacts historiques, des objets archéologiques et des fossiles).

Lignes directrices des excursions sans trace

En plus de respecter les règles susmentionnées, obéissez aux principes qui suivent durant votre séjour au

parc national Vuntut afin de laisser celui-ci intact pour les prochains visiteurs.

- Prenez les mesures qui s'imposent pour ne laisser aucune trace.
- Campeez et déplacez-vous sur des surfaces durables.
- Éliminez correctement vos déchets.
- Laissez ce que vous trouvez.
- Respectez les animaux sauvages, les ressources culturelles ainsi que les terres et les eaux du parc.

Dangers naturels et règles de sécurité

Les visiteurs du parc doivent être conscients des risques inhérents à la participation à une excursion au parc national Vuntut. L'isolement géographique du parc peut aggraver tout incident. Pour faire un séjour sécuritaire, vous devez absolument être bien préparé et avoir les connaissances, les compétences et l'autonomie nécessaires.

- Les conditions météorologiques sont particulièrement dangereuses pour les visiteurs. Elles peuvent changer très rapidement. Il peut neiger à n'importe quel moment de l'année. Les vents forts des montagnes peuvent se lever rapidement et le mercure peut s'élever ou s'abaisser d'une vingtaine de degrés Celsius en quelques heures. Les visiteurs mal préparés courent de graves risques d'hypothermie ou de coup de chaleur.
- Les tempêtes ou le brouillard peuvent retarder les aéronefs et compliquer la navigation. Les bases des aéronefs se trouvant loin du parc, les pilotes doivent prendre en considération les conditions météorologiques dans toute la région. Il arrive souvent qu'il fasse beau dans le parc, mais que les conditions soient mauvaises dans les régions montagneuses incluses dans l'itinéraire de vol, ce qui retarde alors l'arrivée ou le départ des visiteurs.
- Le niveau des cours d'eau peut fluctuer grandement en un court laps de temps, ce qui rend la traversée des ruisseaux et des rivières dangereuse et peut rajouter plusieurs heures ou même des jours aux déplacements.
- Les pentes abruptes (montagnes, rives) et les terrains accidentés (lits rocheux de cours d'eau, hummocks marécageux, éboulis) peuvent être dangereux, surtout lorsqu'ils sont mouillés ou couverts de neige.

Une chute peut entraîner des blessures, et les visiteurs doivent donc avoir suivi une formation de secourisme en milieu sauvage et emporter les fournitures requises.

- Les visiteurs peuvent arriver nez à nez avec des animaux sauvages très dangereux (p. ex. grizzlis, ours noirs, bœufs musqués, caribous et orignaux avec leurs petits). Ils doivent savoir quoi faire s'ils croisent un ours et respecter les pratiques sécuritaires de déplacement au pays des ours afin de réduire les risques au minimum (entreposage de nourriture, camping, hygiène personnelle, etc.). Renseignez-vous sur les dispositifs d'intimidation des ours permis dans le parc. **Il est interdit d'y apporter une arme à feu.**
- En été (surtout en juin et en juillet), les moustiques et les mouches noires sont innombrables, et les visiteurs doivent être prêts à se faire gravement harceler par ces insectes.
- Il est recommandé de se munir d'un appareil de communication comme SPOT ou inReach, ou d'un téléphone satellite avec source d'alimentation de réserve.

Recherche et sauvetage

- Une opération de recherche et sauvetage est lancée si un groupe omet de signaler son retour et qu'une enquête préliminaire donne à conclure qu'il manque à l'appel OU si un signal de détresse est capté. Dans le cas d'un groupe manquant à l'appel, le départ des secouristes peut n'avoir lieu que 48 heures après la date de retour prévue.
- En cas d'urgence, communiquez avec le service de répartition d'urgence de Parcs Canada, en tout temps :
 - 1-780-852-3100 (si vous appelez d'un téléphone satellite)
 - 1-877-852-3100 (numéro sans frais)

Harde de caribous de la Porcupine (Parcs Canada/I. McDonald)

